



10 • Le Handicap

En France, le sport pour les personnes en situation de handicap comme pratique sociale signifiante est un phénomène historiquement récent.

Depuis la création de la Fédération des sports pour les handicapés physiques en 1964 et de la Fédération française du sport adapté en 1971, le sport est davantage considéré comme un vecteur d'intégration pour les personnes en situation de handicap.

En effet, l'accessibilité est aujourd'hui une question d'égalité, et le sport s'est investi d'une nouvelle mission, celle d'incarner des valeurs sociales de lutte contre l'exclusion et la discrimination.

Dans cet objectif, notre discipline présente un argument de taille par rapport à de nombreux autres sports : les échecs sont en capacité d'inclure la quasi-totalité des personnes en situation de handicap. Notre discipline dispose par ailleurs de son championnat de France des déficients visuels, organisé tous les ans depuis quelques années, ainsi qu'une équipe de France des déficients visuels, et plus globalement, une équipe de France des joueurs en situation de handicap.

Pourtant, ce secteur souffre d'un manque criant de références pour le grand public et les personnes extérieures au monde des échecs. Il nous apparaît donc important de créer une communication à destination de toute personne en situation de handicap désirant pratiquer notre sport et trouver un club en capacité d'accueillir, ainsi que sur les événements qui leur sont dédiés.

Objectif : Renforcer la communication et l'accessibilité des Echecs vis-à-vis du grand public et des personnes en situation de handicap.

- 61** Création d'une page dédiée au handicap sur le site de la Ligue Île-de-France des Echecs.
- 62** Mettre en place une communication sur l'ensemble des événements réservés aux joueurs en situation de handicap (championnat de France des déficients visuels, Equipe de France des joueurs en situation de handicap, Equipe de France des handicapés visuels...).
- 63** Publication sur la page dédiée des clubs d'échecs disposant de locaux permettant d'accueillir des personnes en situation de mobilité réduite.
- 64** Accompagner notre Fédération dans la création et la diffusion de documents vantant l'accessibilité des Echecs pour les personnes en situation de handicap, à destination des clubs et événements échiquéens.